

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 10 décembre 2020

Date de convocation : 2 décembre 2020  
Date d'affichage : 2 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 32  
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt et le dix décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOURLAND, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Brigitte PASCAL-FREYTAG, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA,.

**Procurations** : Mariane DOMEIZEL donne procuration à Pierre AUBOIS, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Michel SIMOS donne procuration à Eve MAUREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,

**Absents et excusés** : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON,

Madame Séverine MAUGAN-CURNIER est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-090  
Désignation des représentants de COTELUB au GAL Haute-Provence

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-051-A désignant le représentant de COTELUB au GAL Haute Provence ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est représentée au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence.

Le 20 août dernier, le conseil communautaire avait désigné Monsieur le Président, Robert TCHOBDRÉNOVITCH, et Madame Séverine MAUGAN-CURNIER, respectivement comme représentants titulaire et suppléant au GAL Haute Provence.

Il est proposé au conseil de désigner de nouveaux représentants :

- ✓ représentant titulaire : Madame Séverine MAUGAN-CURNIER ;
- ✓ représentant suppléant : Madame Geneviève JEAN.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'abroger la délibération n°2020-051-A du 20 août 2020 ;
- De désigner Madame Séverine MAUGAN-CURNIER comme représentant titulaire au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence ;
- De désigner Madame Geneviève JEAN comme représentant suppléant au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Abroge** la délibération n°2020-051-A du 20 août 2020 ;
- **Désigne** Madame Séverine MAUGAN-CURNIER comme représentant titulaire au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence ;
- **Désigne** Madame Geneviève JEAN comme représentant suppléant au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 38 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président

